ANNEXE 3 au rÈglement de la consultation

« CADRE DE RÉPONSE »

**Modernisation des infrastructures pétrolières spécialisées (IPS) du dépôt essences air (DEA) de SOLENZARA**

*Cette annexe est un cadre de réponses, veuillez impérativement compléter les rubriques ci-dessous.*

|  |
| --- |
| **1 Dispositions à visée environnementale :** |
| 1. Qualification ou certification ISO, démarche qualité hygiène sécurité et environnement (QHSE).   Le candidat est titulaire d’une certification ISO :  **Oui**  (laquelle):  **Non**  ISO 9001  ISO 14001  ISO 50001  Autre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Démarche équivalente : fournir les documents QHSE  2 Le candidat indique ci-dessous les mesures prises par sa société pour le respect des prescriptions législatives et réglementaires en vigueur, en matière d’environnement ainsi que les dispositions spécifiques pouvant s’appliquer à l’exécution du présent marché :  3 Le candidat indique les instructions relatives au retraitement des déchets émis lors de l’exécution des travaux (recyclage et valorisation) : |
| **2 Procédure électronique :** |
| La présente procédure privilégie le recours au « document unique de marché européen » (DUME).  Pour l'attribution, les documents contractuels doivent revêtir au préalable la signature électronique au moyen d’un certificat de signature électronique[[1]](#footnote-1) conforme aux normes du référentiel général de sécurité, appelé RGS ou équivalences exploitables par les services du RMO, ou avec au minimum, un certificat qualifié (niveau 3 ou 4) conforme au règlement eIDAS[[2]](#footnote-2) (electronic IDentification Authentication and trust Services). Ladite signataire se doit de se rapporter à la structure d’appartenance du candidat et d’être individuelle.  Une rubrique d’aide est disponible sur le site de la Plateforme des achats de l’État (PLACE). |

Signature électronique :

1. *En application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, le signataire doit respecter les conditions relatives :*

   *1. au certificat de signature électronique ;*

   *2. à l'outil de signature électronique (appelé aussi « dispositif de création de signature électronique »).*

   *La signature électronique est accompagnée du fichier de signature au format XAdES (XML Advanced Electronic Signature), extension .xml ou CAdES (CMS Advanced Electronic Signature), extension .p7S. En cas de signature au format PAdES (PDF Advanced Electronic Signature), extension .pdf, il n’y a pas de fichier généré.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *L’eIDAS est le règlement UE n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l’identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. Le lien suivant* [*https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/*](https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/) *précise par pays (cliquer sur le visuel de forme carrée contenant trois points bleus en son centre puis sur View detail) les organismes délivrant des certificats de signature (services dénommés QESig ou ESig) .* [↑](#footnote-ref-2)